

Le 26 Février 1970.

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 174-D

**SOCIETE ANONYME
AUTOMOBILES CITROEN
117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV^e
Capital : 737.000.000 F.
METHODES REPARATIONS**

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

**DS 21 (DX-DJ)
INJECTION ELECTRONIQUE**

Filtre à essence

Le filtre à essence de ce véhicule doit être remplacé tous les 30.000 km.

L'Opération DX.IE - 173-1 du Manuel N° 564-1 doit être modifiée en conséquence.

Cette prescription est à ajouter à la liste des Opérations d'entretien figurant sur la fiche correspondante du Lot de Fiches d'Entretien E. 04, N° 571 devant paraître courant Mars 1970.